

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 janvier 2018

ETAT SERVICE SOCIÉTÉ DE CONFIANCE - (N° 424)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 725

présenté par
M. Guerini, rapporteur

ARTICLE 9

A l'alinéa 10, substituer au mot :

« cette »

les mots :

« la même neuvième ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.